



Aquisition de la nationalité Française

Par **sam sam**, le **21/11/2016** à **01:32**

bonjour Maitre,
merci de bien vouloir m'eclairer, je suis un algerien resident en France depuis 10 ans ,pere d'un enfant français, j ai une carte de residence de 10 ans, je suis marié en france avec une femme en situation irreguliere, ma question est : est-ce que le faite que ma femme soit en situation irreguliere peut m'empecher d'avoir la nationalité française par naturalisation ?
cordialement

Par **ounane abdallah**, le **29/11/2016** à **15:47**

Bonjour, je reçois la copie integrale de naissance de Nantes né au Maroc en 1950 et c'est mentionné que mon pere et mere sont de nationalité Française né en Algérie française, j'ai deposé une demande pour laCNI et paseport, et la réponse de la prefecture de Bobigny et que je dois justifié ma nationalité Française, pour cela je vous prie de m'informer si la circulaire NOR/IOCK1002582C du 1 Mars 2010 est toujours en vigueur et si elle me donne le droit d'avoir mes papiers. Merçi